Dirassat

Volume 19 علوم اللغة والآداب Number 19

Article 7

2016

Aménagement sociolinguistique de l'espace urbain au Maroc

amina SAOUSSANY ENCG agadir, Université Ibn Zohr, MAROC

Follow this and additional works at: https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat



Part of the Arabic Language and Literature Commons, and the Linguistics Commons

Recommended Citation

SAOUSSANY, amina (2016) "Aménagement sociolinguistique de l'espace urbain au Maroc," Dirassat. Vol. 19: No. 19, Article 7.

Available at: https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol19/iss19/7

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on Digital Commons, an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aaru.edu.jo, marah@aaru.edu.jo, u.murad@aaru.edu.jo.

Aménagement sociolinguistique de l'espace urbain au Maroc

Amina SAOUSSANY

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Université Ibn Zohr - Agadir

Résumé

La situation sociolinguistique de l'espace urbain au Maroc se caractérise par la présence forte de langues et de dialectes (cf. Abbassi, 1977; Boukous, 1979; Gravel, 1979; Bentahila, 1983; Ennaji, 991, etc.). Loin de ressembler à la configuration multiraciale de certains pays comme le Cameroun ou la Tanzanie, le champ linguistique urbain marocain constitue un lieu où la confrontation de facteurs historiques et linguistiques fait coexister certains dialectes et fait évoluer des langues au détriment d'autres. Certaines langues sont plus dominantes que d'autres par rapport à leur statut et à leur position dans les usages du pays.

L'interaction entre ces différentes langues donne lieu selon les usagers à diverses pratiques langagières: monolinguisme, bilinguisme, trilinguisme et quadrilinguisme. Une interaction, certes, riche, mais qui renvoie à une réalité complexe.

A quelle réalité renvoie la configuration linguistique de l'espace urbain au Maroc? Quels statuts occupent les langues en présence? Quels enjeux implique l'interaction de ces langues? Quelles représentations se font les locuteurs des différentes langues? Quelle est la place du plurilinguisme dans la politique linguistique au Maroc? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre le présent article.

Abstract:

The sociolinguistic configuration of Morocco reveals that Morocco is a multi-lingual country. Many languages coexist in it. They are of unequal importance, though, the language-field prevailing in Morocco is characterized by the prevalence of an array of languages and dialects (cf Abbassi, 1977; Boukous, 1979; Gravel, 1979; Bentahila, 1983; Ennaji, 1991...). This field remains highly distinct from the multi-racial mosaic finding form in some countries like (...) Cameroon or Tanzania (El Gherbi 1993:13). It produces an area where the confrontation of historical and

language factors results into the coexistence of certain dialects. It also contributes to the evolution of some languages at the expense of others, taking it for granted that some languages are more prevalent than others due to their status and their usefulness for the country.

Therefore, the interaction of these different languages results into distinct practices such as monolingualism, bilingualism, trilinguisme and quadrilinguisme. Obviously, such interaction is rich but it portrays a complex reality.

What reality can be portrayed through the configuration of language in Morocco? What status do the prevailing languages occupy? What are the implications of the interaction of languages play? What is the position of multilingualism within the politics of language in Morocco? What arrangements are made for the development of the situation of language in Morocco? These are some of the questions that will be addressed in this research.

Introduction

«La ville parle, au travers d'une multitude de signes qu'elle nous donne à lire » (Calvet, 1994:11).

La ville, instance de régulation, maintenant un certain équilibre entre les phénomènes qui s'y déroulent, n'est plus systématiquement appréhendée par la sociolinguistique comme simple terrain. Depuis Calvet (*ibid*.:16), « la ville est plus qu'un lieu de coexistence des langues ». De ce fait, «la sociolinguistique urbaine ne peut pas se contenter d'étudier des situations urbaines, elle doit [...] construire une approche spécifique de ces situations» (*ibid*.:15).

L'alliance entre la sociolinguistique et la ville n'est pas le fruit du hasard. Il s'agit bien d'une nécessité sans pour autant céder à la tentation de dire que la sociolinguistique ne peut être qu'urbaine. L'une des tâches actuelles du sociolinguiste et, partant, de la sociolinguistique (qu'elle soit dite urbaine ou non) est tout autant apporter une connaissance des systèmes linguistiques, émergents ou en continuité, issus de la culture urbaine, que produire de l'intelligibilité sociale sur un terrain tendu socialement: la ville.

«La sociolinguistique a en effet besoin du plurilinguisme, de la réalité des rapports quotidiens, de la coexistence et des conflits entre différentes communautés, du choc des langues et des représentations, en un mot de la communication réelle dont tous les constituants se trouvent en ville multipliés, densifiés, condensés » (Calvet, 1996:13).

La ville, objet de recherche, est, alors, entrevue à travers tout ce qui se rapporte au langagier, aux discours et aux langues. Et c'est peut-être là que l'observation s'avère des plus intéressantes pour analyser les logiques linguistiques et langagières propres au milieu urbain. La ville est donc un lieu d'observation privilégié pour le linguiste. Le fait qu'elle constitue un point de convergence des migrations et de différentes langues (Calvet 1994) permet de mettre le doigt sur des situations jusque là peu étudiées, comme, par exemple, les effets des contacts de langues sur la structure de celles-ci ou bien la nécessité de prendre en compte plus d'une langue dans le système scolaire.

Ainsi, des études sur des villes marocaines, maghrébines, voient-elles le jour. On trouve, entre autres, les travaux de Said Bennis (2001) sur le lecte de la ville de Béni Mellal qui constitue la ville de référence de la norme linguistique de la plaine de Tadla¹ (centre du Maroc) et les recherches de Leila Messaoudi (2001) sur l'urbanisation linguistique et la dynamique langagière de la ville de Rabat.

1- Les langues en présence dans l'espace urbain au Maroc

L'analyse macro-sociolinguistique de la situation urbaine prévalant au Maroc indique qu'elle est marquée par la diversité des idiomes et par une dynamique remarquable qui se traduit par l'interaction des langues souvent à travers l'enchâssement de leurs usages. En effet, à côté des langues nationales, l'arabe et l'amazighe avec leurs dialectes respectifs, coexistent des langues étrangères, notamment le français et de façon marginale, l'anglais et l'espagnol. La présence de ces différentes langues en fait un exemple typique de situation de « langues en contact » (Koucha, 1998:125).

¹ Selon Bennis (2001), l'arabe non zézayant est la norme linguistique de la plaine de Tadla. Il est le lecte véhiculaire et vernaculaire de la ville de Béni Mellal. Cette variété est caractérisée par l'absence de zézaiement. Le zézaiement est l'articulation qui consiste à prononcer les sons [š] et [ž] en [s] et [z]. Au Maroc, cette articulation est très fréquente chez les vieux Meknassis (en référence à la ville de Meknès), chez les femmes de Fès, Tétouan et Rabat (voir Levy, 1998:192). Dans la région de Tadla, les lectes des confédérations (ensemble de fractions) de Bni Amir et de Béni-Maâdane (à laquelle appartient la fraction de Zouair) sont marqués par le zézaiement.

L'arabe, langue officielle du Maroc, est présent à travers trois variantes: l'arabe classique, l'arabe moderne (celui des médias) et l'arabe dialectal, outil de communication courante. L'amazighe se subdivise lui-même en trois dialectes: le tarifite au nord du Maroc, le tamazighte qui s'étend sur la partie du Maroc central et le tachelhite au sud marocain.

Le français et l'espagnol se sont imposés dans les années qui ont suivi l'indépendance du fait du rôle qui leur était imparti lorsque le Maroc était placé sous protectorat français et espagnol². En l'espace d'une vingtaine d'années (de la date de l'indépendance aux années 70), le français est passé officiellement du statut de langue seconde au statut de langue étrangère privilégiée. Quant à l'espagnol³, son influence tant du point de vue de la langue que de la culture est nettement marquée dans la partie nord du pays, zone de bilinguisme arabo-espagnol. L'espagnol est également présent sur le plan médiatique, par l'audience assidue des chaînes de télévisions espagnoles aisément captées dans la zone nord du Maroc, qui comprend les régions du Rif et du Jebala et dans la zone sud du pays (sidi Ifni, Tan-Tan, Laayoune, l'actuelle ville de Tarfaya et ses alentours).

1-1- L'arabe

La langue arabe a été introduite au Maroc à partir de la fin du VIIème siècle de l'ère chrétienne au nom de l'islam. De mode de communication linguistique, elle a pu, par la suite, acquérir le statut de langue nationale dominante. Au Maroc, comme dans les autres pays du Maghreb, il existe trois variétés d'arabe, la première se présente sous la forme de langue liturgique, littéraire et religieuse (l'arabe classique), et la seconde prend la forme d'un arabe médian (l'arabe moderne) qui sert de continuum⁴ entre

²Le protectorat français a duré 44 ans au Maroc (1912-1956).

³ Le début du XXème siècle consacre la présence de l'espagnol au Maroc avec le traité d'Algésiras de 1906 et surtout à partir de 1911 après l'occupation de la zone nord s'étendant le long de la côte méditerranéenne jusqu'à la rive nord du Sebou et à la Moulouya, en plus de la zone sud (Sidi Ifni et Sahara occidental) entamée dès 1885. Avec l'indépendance du Maroc en 1956, la récupération d'Ifni en Juin 1969 puis celle des zones sahariennes en 1975, la langue espagnole perd son statut de langue dominante pour ne garder qu'une faible position dans les régions anciennement sous domination espagnole, à savoir les régions nord du pays.

⁴ Le concept de « continuum linguistique » a été forgé dès le milieu des années trente par des sociolinguistiques spécialistes de créolisation. L'introduction de ce concept dans le domaine des études arabes a constitué une sorte de révolution, à la fois parce qu'elle paraît constituer une rupture théorique très nette avec les problématiques « discontinuistes » précédentes, mais aussi parce qu'elle s'accompagne de l'importation des concepts et outils de la « linguistique variationniste » née dans la mouvance des travaux du sociolinguiste américain William Labov (cf. Labov, 1963, 1966 et 1970, par

l'arabe classique et l'arabe dialectal. La dernière, quant à elle, se présente sous la forme de parlers régionaux et ethniques (l'arabe dialectal). Ces variétés d'arabe ne sont pas homogènes; au contraire, gradation et variation5 les caractérisent.

1-1-1- L'arabe classique:

Cette langue également appelée arabe « standard », « littéraire » ou « littérale », est la langue nationale et officielle du Maroc. Elle jouit d'un prestige et d'une considération très grande dans la mesure où elle est considérée comme le don du Coran et de la Sunna. Langue liturgique, « elle associe la vie religieuse à l'organisation de la vie et allie une conscience linguistique avec une conscience religieuse » (El Gherbi, 1993:19). Sa structure et son organisation sont régies par les règles et les normes du Coran et de la grammaire arabe. Abderrahim Youssi (1989:105) affirme, dans ce sens, que

« sur le plan de la forme, qu'il soit de type ancien ou celui du tyle moderniste, l'arabe littéral est fondamentalement régi par les mêmes règles phonologiques, morphologiques ou lexicales, que celles dictées par les grammairiens des premiers siècles de l'islam ».

Dans son travail sur la phonétique et la phonologie de l'arabe utilisé au Maroc, Abdelhamid Khomsi (1975:1) cité par Mohamed Embarki (1996:114) a démontré la difficulté pour un phonéticien de travailler sur une langue qui n'est en fait que très peu pratiquée. L'arabe classique, selon cet auteur, voit ses utilisations confinées uniquement à un idiome de la religion, de l'État et de la littérature. Elle est la langue de l'intelligentsia arabisée, jouit d'un prestige institutionnel et rattache symboliquement le Maroc aux pays

exemple). Alors que les approches « discontinuistes » s'intéressent essentiellement à la caractérisation des variétés linguistiques en termes de traits spécifiques (phonologiques, morphologiques, lexicaux, syntaxiques), les approches « variationnistes » sont centrées sur la définition de « variables » linguistiques et l'étude de la manière dont ces variables sont réalisées par des locuteurs déterminés dans des situations déterminées.

⁵Les différentes variétés d'arabe au Maroc constituent un « continuum échelonné [qui] ressemble plus à une gradation qu'à un continuum caractérisé par un glissement sans ruptures » (Jablonca, 2007:2). Ce continuum a une structuration interne identifiable. Il vise à souligner que les productions linguistiques des arabophones (notamment cultivés) peuvent mobiliser, dans un seul et même discours éventuellement, les ressources de niveaux linguistiques extrêmement distincts et variés. Il est selon Jablonca discontinu, c'est-à-dire caractérisé par des échelonnements perceptifs sous forme de variétés discrètes, car « dans les langues comme dans le contact de langues, la continuité est une continuité de ruptures et la rupture est une rupture de continuités ». (Stehl, 1988:33 cité par Jablonca, 2007:17).

arabes.

Le cas de figure prédominant au Maroc n'est pas une réalité strictement marocaine mais plutôt un trait commun à tous les pays arabes. Mohamed Chad (1988:6) nous apporte une précision sur une des diverses situations où l'on pratique la langue arabe et note:

« toutes les instances officielles régionales ou panarabes insistent sur l'importance de la langue classique comme élément unificateur, religion et idéologie aidant. Mais il suffit d'assister à un colloque (même linguistique), à une réunion pour sentir la gêne qu'éprouvent les participants à tenir un discours en classique. Ils le lisent, certains le déchiffrent, et attendent impatiemment la discussion orale pour se remettre à leurs parlers d'origine ».

Rares sont les « pratiquants parfaits » à l'école, dans les administrations, à la télévision de l'arabe classique; les tenants d'un savoir linguistique considérable utilisent en dehors de leur lieu de travail un interlecte non stabilisé⁶ qui se caractérise par des emprunts à la langue française, à l'arabe classique et à l'arabe dialectal. Cette langue médiane est en réalité à michemin entre l'arabe dialectal et l'arabe littéral.

« L'AM (arabe marocain) fournit l'essentiel de la charpente linguistique; l'AL (arabe littéral) introduit des réaménagements phoniques et inspire, au niveau morphologique et syntaxique, une complexification syntagmatique et propositionnelle. Enfin, au niveau du lexique, l'AL fournit un grand nombre de lexèmes simples reconceptualisés ou résultant de procédés de dérivation et de composition. La «naturalisation» des matériaux linguistiques suppose également l'élimination des marqueurs locaux ou régionaux. L'AMM (arabe marocain médian) est voulu ainsi comme un standard pan-marocain »

Youssi (1989:106).

⁶ Si, le concept de « continuum linguistique » est utilisé aux fins de faire valoir qu'il serait vain de rechercher dans le « continuum linguistique arabe » la moindre stabilité ni la moindre régularité qui autoriserait à parler de variétés relativement stables et caractérisables en tant que telles, il est cependant critiquable car contraire à ce qui fait le .propre de toute approche scientifique d'un phénomène, à savoir la recherche de régularités et l'identification de « zones d'accrétion » caractérisées par une certaine stabilité. Sur ce point, nous considérons que Meiseles (1980:121-122) a parfaitement raison de rappeler que « dans l'état actuel de l'arabe, une telle variation peut encore recouvrir des réalités linguistiques et sociales différentes, propres à des variétés linguistiques distinctes, dont les caractères diffèrent et dont les locuteurs distinguent les valeurs communicatives respectives. Ainsi, la délimitation de ces diverses variétés d'arabe et de leurs frontières est nécessaire non pas seulement pour des raisons méthodologiques et les exigences de la description linguistique, mais aussi du point de vue de la réalité sociolinguistique».

1-1-2- L'arabe moderne:

L'écart linguistique et fonctionnel entre l'arabe classique et l'arabe dialectal tend à s'accentuer sous la forme d'un arabe intermédiaire appelé « l'arabe moderne » ou « l'arabe marocain médian ». Cette variété d'arabe est, selon l'expression d'El Gherbi (1993:102), « le lieu de focalisation de trois courants: la veine classique, souveraine et sacrée, la vitalité toujours renouvelée de la langue parlée et le harcèlement des langues occidentales ».

La langue arabe classique a dû se moderniser. D'où la légitimité de l'arabe moderne. La différence entre ce système et celui de l'arabe classique est à peine perceptible au plan morpho-syntaxique et phonologique. Les mots empruntés à l'arabe classique et entrant dans l'arabe moderne demeurent tels quels ou ne subissent que de très légères modifications qui sont limitées à la chute de la flexion désinentielle. On note également une transposition en arabe moderne d'expressions appartenant à la langue française. Au plan lexical, on relève essentiellement l'apport d'une terminologie correspondant aux nouvelles inventions et imposée par le contact des cultures désormais important grâce au développement des moyens de communication. Là aussi, il se produit une transposition de certains concepts techniques ou spécialisés en arabe moderne. En outre, certaines expressions françaises sont parfois traduites littéralement et intégrées dans le discours arabe moderne.

Les emprunts de l'arabe moderne au français touchent surtout les domaines de la vie moderne, de la science et de la technologie et sont constitués de lexèmes qui participent à la gestion des problèmes posés par l'expression du sens. Les travaux de Boukous (1990), de Youssi (1989) et de Ennaji (1991) sont explicites dans ce sens. Selon ces auteurs, le français est la source des champs sémantiques de la science (physique, chimie, biologie, etc.), de l'industrie, de la technologie. Ainsi, des termes comme oxygène, azote, hydrogène, électron, enzyme, technologie, pétrole, etc. sont empruntés au français et introduits tels quels dans la langue emprunteuse. Ils ne sont accompagnés ni de signes typographiques, ni d'explication particulière. De même, les termes comme téléphone, dynamique, logistique, thermomètre, télévision, pour ne prendre que ces exemples, subissent les lois phonétiques et phonologiques du système d'accueil et deviennent (tilifun), (di nami ki), (luzisti k), (tirmumitr), (tilivizju n) (df. Ennaji 1991).

L'arabe moderne est considéré comme un « dialecte largement corrigé et enrichi » (El Gherbi, 1993:23). Actuellement, sous l'effet des médias et en raison de sa proximité avec l'arabe littéral, cette langue est pratiquée dans des champs marqués par la formalité ou la semi-formalité, comme par exemple à la radio, à la télévision ou dans les discours et conférences.

S'intéressant à la situation sociolinguistique qui prévaut dans le monde arabe, Charles Pellat (1970:55)⁷ confirme l'émergence de cette langue arabe intermédiaire et relève l'éclosion « d'une langue moyenne, d'un arabe "médian" qui s'emploie dans la conversation et plaque assez arbitrairement un vocabulaire "moderne" sur une syntaxe, une morphologie et une phonétique dialectales ».

Grandguillaume (1983) relève, dans le même sens, pour le cas du Maghreb, la présence d'une variété intermédiaire appelée « arabe parlé poli » ou « arabe classique simplifié ». Selon lui, cet arabe intermédiaire utilisé fréquemment dans les médias et dans l'enseignement est une variante simplifiée de l'arabe littéral et d'une forme élevée de l'arabe dialectal qui « s'est beaucoup calquée sur le français, au point d'être devenue « une langue de traduction » (*ibid.* : 25).

Pour qu'il puisse sauvegarder sa place parmi les langues en présence et assurer adéquatement son ouverture au monde, l'arabe moderne est soumis à l'évolution historique. Les transformations que subit cette langue surtout sur le plan lexical (néologismes, emprunts, transposition de termes et d'expressions françaises) témoignent de son dynamisme et de son ouverture sur les autres mondes.

1-1-3- L'arabe dialectal:

Dénommé « addarija » (langue courante), « amiya » (langue populaire), ou encore « arabe marocain », ou plus généralement « arabe dialectal », ce mode de communication non codifié est « la langue du quotidien, celle de la famille, des parents, des frères et sœurs, et des grands-parents; mais également la langue de la rue, des commerces, des échanges (...) c'est la seule langue qui est partagée par tous les Marocains arabophones, dont sont

 $^{^7}$ Des études plus récentes, notamment celles de Benzakour (2000) et de Queffelec (1995) confirment le développement de l'arabe moderne.

Aménagement sociolinguistique de l'espace urbain au Maroc

exclus les berbérophones monolingues »8 (Caubet 2000:235).

L'arabe marocain est la langue véhiculaire orale du pays. Hormis une minorité d'amazighophones monolingues habitant des villages et des régions éloignées, la plupart des utilisateurs des autres langues sont bilingues et parlent d'abord l'arabe marocain qui est en quelque sorte le dénominateur linguistique commun à tous les marocains.

L'arabe marocain est une langue maternelle sans statut particulier, néanmoins, il fonctionne de facto comme le langage véhiculaire des Marocains; on peut également le qualifier de lingua franca dans la mesure où les locuteurs s'en servent dans l'espace national comme outil de communication généralisé entre les arabophones utilisant des parlers différents, entre arabophones et amazighophones et entre amazighophones employant des parlers éloignés.

Les différentes variantes de l'arabe dialectal parlées au Maroc peuvent être classées selon deux catégories: les parlers ruraux ou bédouins et les parlers citadins.

Les parlers citadins se subdivisent en:

- parlers citadins *purs* (Hadari): parlers anciens de Rabat, Fès, Tanger, Tétouan, Salé: on y retrouve quelques emprunts lexicaux à la langue espagnole et une forte influence de l'arabe andalou.
- parlers citadins d'influence montagnarde: parlers anciens de Larache, Ouezzane, Chefchaouen.
- parlers citadins d'influence bédouine: parlers anciens de Marrakech, Meknès.
- parlers judéo-marocains: parlers des communautés juives du Maroc

Les parlers ruraux ou bédouins, quant à eux, regroupent les:

- parlers *Aroubi*: parlers hilaliens, parlés dans les plaines occidentales du Maroc (Doukkala, Abda, Chaouia, Gharb).
- parlers *orientaux*: parlers hilaliens, parlés à Oujda et dans une partie de la région orientale.
- Nouveaux parlers urbains du Maroc (Koinés urbaines, dominante

⁸ A. Boukous (1995) parle, dans ce sens, de 70 à 80 % de Marocains pratiquant l'arabe marocain.

Hilalienne), résultants des mouvements de migration vers les villes au XX^e siècle.

• parlers du Sahara: parlers maqiliens, dont l'Hassanya.

Dans un travail sur l'urbanisation linguistique et la dynamique langagière des villes, Leila Messaoudi (2001) a constaté, en observant les pratiques langagières des villes marocaines (la ville de Rabat comme exemple), que le parler citadin est condamné à disparaître. Seul un fort sentiment identitaire, selon elle, pourrait contribuer à le préserver. C'est ce qui peut être observé chez quelques membres descendant des familles andalouses; notamment des femmes. Toutefois, ce qui prévaut à Rabat, comme à Fès, et aussi à Casablanca, c'est la fonction véhiculaire. Messaoudi prévoit, dans ce sens, l'apparition d'une koiné urbaine associée aux quartiers périphériques en particulier (qui sert de *lingua franca* dans tous les centres urbains sans préjuger des parlers citadins d'origine.

Cette koiné urbaine qui est en cours d'émergence, émane de mélanges entre le parler citadin et le parler rural. Elle utilise des procédés qui assurent une plus grande transparence sémantique, par exemple: le maintien sur le plan morphologique de la distinction entre le pronom singulier masculin « nta » et féminin « nti » alors que les deux parlers citadin et rural les confondent (le premier au profit du masculin, le second au profit du féminin); l'usage fréquent du pluriel externe qui est plus simple à manier que le pluriel interne « brisé » dans la conception grammairienne traditionnelle puisqu'il suffit d'ajouter le suffixe -at. Par exemple ktab "livre" au singulier, donnera ktabat, au pluriel, au lieu de ktuba. On peut aussi citer l'abondance sur le plan fonctionnel de l'emprunt, en particulier au français, et l'émergence de véritables technolectes urbains dans le domaine des transports, du code de la route (Messaoudi, 2000) et dans le domaine de la communication et de l'Internet.

1-2- L'amazighe

On appelle « amazighe » ce que l'on dénomme traditionnellement « berbère » dans la tradition dialectologique occidentale ou « tamazighte » dans la littérature linguistique et culturelle maghrébine. L'amazighe est la langue d'une population appelée les « Imazighen » (terme qui signifie « hommes libres ») qui s'est installée selon les historiens depuis l'ère

néolithique, sur un espace géographique allant de la frontière Egyptolybienne à l'Océan Atlantique et de la Méditerranée au Niger et au Mali.

Langue hamitique, l'amazighe est classé dans le groupe libyco-berbère, appartenant aux langues chamito-sémitiques ou plus exactement aux langues hamito-sémitiques (Benzakour, 2000:63). Il possède une phonologie, une syntaxe et un vocabulaire qui lui sont propres mais il ne constitue pas une langue standardisée bénéficiant d'une grammaire explicite et systématique.

Au Maroc, l'amazighe se subdivise en trois groupements dialectaux dénommés le tarifite, le tamazighte et le tachelhite. Les frontières entre les aires dialectales ne sont pas toujours évidentes, et à défaut d'enquêtes dialectologiques et d'atlas linguistiques, il est difficile de délimiter avec précision les variétés de l'amazighe. Considérons sommairement les trois groupements dialectaux retenus:

- 1- Le groupe parlant le dialecte connu sous le nom de dialecte rifain ou zénète (le tarifite): ce groupe couvre la région de Taza en allant vers le nord, à travers les tribus rifaines et vers l'Est jusqu'à la frontière algérienne.
- 2- Le groupe parlant le dialecte connu sous le nom de dialecte tamazighte: ce groupe couvre la région qui s'étend de Taza vers Rabat en passant par Fès et Meknès et en poursuivant vers le Sud jusqu'au Sahara. Les grandes concentrations « amazighophones » se situent notamment dans le moyen-Atlas, le Haut-Atlas oriental et les Oasis du Sud.
- 3- Le groupe parlant le dialecte connu sous le nom de dialecte tachelhite: ce groupe occupe la région du Sud-Ouest marocain, notamment le Haut-Atlas occidental, l'Anti-Atlas et la plaine du Souss.

En considérant la distribution géographique de l'amazighe, on constate que cette langue est en usage dans de larges zones du territoire marocain: « les rares cartes disponibles [...] montrent un Maroc dont les trois quarts relèvent de l'ère de la berbérophonie » (Khomsi, 1975:2). Cependant, cette communauté est en continuelle régression. Si on remonte à quelques siècles en arrière, les Imazighens étaient dominants aussi bien au Maroc qu'en Algérie. Après avoir été majoritaires, ils sont en voie de devenir une minorité linguistique au Maroc, à cause certainement de l'arabisation progressive d'une partie de cette communauté. Le résultat, comme Salem

Chaker (1990:239) le constate, est que « [...] l'immense majorité des arabophones [du Maghreb] actuels ne sont que des « Berbères arabisés » depuis des dates plus ou moins reculées ».

Même si l'idée de Chaker n'est pas appuyée par des preuves solides, force est de constater que l'équilibre établi actuellement au Maroc entre arabophones et amazighophones n'aurait pu se faire qu'à travers le processus d'arabisation d'une partie de la population amazighophone.

Gilbert Grandguillaume (1983:214) va également dans ce sens en indiquant que le Maroc était majoritairement amazighophone. Il note qu'au début du siècle: « sur une population de plus de quinze millions d'êtres humains [que comptait l'Afrique du Nord], les berbérophones ne sont guère que cinq millions ». L'auteur ajoute que le Maroc en contenait, à lui seul, plus de la moitié.

L'amazighe⁹ et l'arabe dialectal constituent, dans le contexte multilingue du pays, deux langues maternelles communautaires dans le sens où chacune est employée de façon dominante à l'intérieur de régions plus ou moins étendues. Elles remplissent globalement les conditions assignées, selon Fasol (1984:7) à une langue nationale en tant que symbole de l'unicité d'une nation:

- « (a) Être l'emblème de l'unité et de l'identité nationales;
 - (b) Être utilisée dans la vie quotidienne;
 - (c) Être utilisée largement et couramment à travers le pays;
 - (d) Être acceptable comme symbole d'authenticité;
 - (e) Avoir un lien avec un passé glorieux ».

Étant en contact dans une grande partie du pays, l'amazighe et l'arabe marocain empruntent nécessairement l'un à l'autre mais de façon inégale. En effet, on trouve une quantité beaucoup plus importante de mots d'origine arabe dans l'amazighe que l'inverse. Cependant, l'amazighe demeure une langue très différente de l'arabe standard et de sa variété locale. L'intercompréhension entre leurs usagers varie d'une absence totale de communication à la possibilité d'une compréhension globale ou partielle.

Si l'arabe dialectal est parlé et compris par l'immense majorité des

⁹ L'amazighe est en plein essor au Maroc. Il a eu une reconnaissance officielle comme langue de l'Etat marocain (à côté de l'arabe) depuis la mi 2011 (referendum constitutionnel).

Marocains, auquel il sert de *lingua franca*, une partie importante de la population – près de 40%, selon les estimations découlant du recensement de 2004¹⁰ – parle amazighe. L'amazighe est dorénavant officiellement reconnu¹¹ et enseigné à raison de trois heures par semaine dans environ 350 écoles, la « généralisation » de cet enseignement étant prévue à l'horizon 2015, mais la difficulté de trouver et de former des enseignants risque fort de freiner ce processus.

1-3- Le français

Les langues nationales sont concurrencées par une langue étrangère au statut particulier, le français. La langue française « est entrée au Maroc officiellement avec le traité de protectorat signé le 30 mars 1912. Elle s'est installée progressivement avec la création de la Résidence Générale et la mise en place des services qui en dépendaient » (Esmili, 1994:391). Actuellement, si cette langue n'est plus utilisée dans toutes les institutions, elle continue néanmoins à occuper des positions assez fortes, notamment dans les secteurs de l'économie, de la culture et de l'enseignement. (f. pour plus de détails, El Gherbi (1993), Boukous (1995) et Benzakour (2000)).

À l'époque du protectorat, le français est considéré comme la seule langue de la modernité, du développement et de la culture et il est conçu comme la langue officielle de la colonie, puis de l'Afrique du Nord. Ce schéma a pour effet de rejeter plus ou moins clairement « l'arabe et l'amazighe dans la marginalité dialectale » (Manzano, 1995:177) et de donner au français plusieurs atouts que n'ont pas les langues territoriales.

Très vite, l'arabe classique est réservé aux fonctions essentiellement culturelles: c'est la langue de la formation religieuse et de la culture arabomusulmane. La langue française, quant à elle, est associée au monde de la technologie, de la modernité et de l'économie. L'arabe dialectal est rangé au rayon des dialectes, ce qui à l'époque est fortement significatif: langue de

¹⁰ Source: recensement 2004, Haut commissariat au plan, royaume du Maroc.

¹¹ Un changement d'orientation du mouvement amazighe au Maroc a été noté (cf. Pouessel, 2010). En effet, si à l'époque de Hassan II, ce mouvement s'inscrivait dans une politique d'extrême-gauche résolument anti-royale « qui espérait pouvoir détrôner l'hégémonie culturelle et la politique islamique véhiculée par l'arabe en faveur d'une laïcité affirmée » (Jablonca, 2012:118), il est par contre intégré, sous le règne de Mohamed IV dans le paysage politique des courants qui pourraient représenter un danger pour l'équilibre du pays. La création de l'IRCAM est une initiative royale en vue d'absorber les facteurs perturbateurs, de les faire adhérer aux projets de l'Etat et de sauvegarder l'unité nationale.

masse, langue non écrite, elle est réputée pour longtemps inapte aux fonctions sociales supérieures. L'amazighe, langue rurale et de tradition orale est rangée, elle aussi, dans la catégorie des dialectes. Suivant l'angle adopté, cet idiome est ou promu ou dévalorisé. Selon Manzano (*ibid.*:178),

« s'il est dévalorisé, c'est parce qu'il est, plus que l'arabe dialectal, un idiome rural peu intelligible [...]. S'il est promu, c'est principalement pour deux raisons. Il y a ainsi un goût réel et un courant scientifique très fort d'anthropologie historique tout au long de la colonisation française, qui se dirige en priorité vers la composante la plus ancienne du Maghreb. Deuxième raison que rejoint souvent la première: par le biais du berbère, on peut évidemment relativiser et mettre en échec les revendications arabo-musulmanes qui remontent régulièrement ».

Ceci dit, l'amazighe n'est jamais perçu comme pouvant rivaliser statutairement avec le français et l'arabe. Sur le plan des institutions scolaires et éducatives, le français était la langue d'enseignement exclusive dans les établissements français ouverts aux élèves d'origine européenne et aux élèves musulmans nantis et dans les écoles de l'Alliance Juive Universelle. Le français était la langue principale dans les Écoles de fils de notables, dans les Écoles franco-musulmanes, dans les Écoles franco-berbères et dans les institutions de formation des cadres du Protectorat comme l'Institut des Hautes Études Marocaines. À la veille de l'indépendance, ces écoles ont formé « un certain nombre de cadres marocains dont 3669 titulaires du C.E.P., 519 titulaires du Brevet et 269 bacheliers » (Boukous, 1995:23). Dans les conditions de l'après-indépendance, ces lauréats ont représenté les élites modernes du Maroc indépendant, ce qui a constitué un atout majeur pour le maintien de la langue française et la reproduction de la culture qu'elle véhicule.

Actuellement, au Maroc, la langue française a un statut ambigu et indéfini qui ne cesse d'alimenter débats et commentaires. Bien que le Maroc fréquente les Sommets de la francophonie et ait des relations fortes avec l'Europe francophone, le français n'apparaît pas comme une vraie langue d'enseignement ni davantage comme une langue étrangère comme l'est l'espagnol ou l'anglais. Dans un article paru dans Le Français dans le Monde, A. Akouaou (1984:27) écrit:

« La langue française au Maroc n'est plus la langue vernaculaire ni la langue d'enseignement (à vocation scientifique et technique) qu'elle était naguère, mais elle n'est pas encore devenue une langue étrangère au sens didactique du terme.

Elle est désignée dans les textes officiels tantôt comme langue fonctionnelle, véhiculaire, instrumentale, tantôt comme langue seconde ou complémentaire, tantôt comme langue étrangère à «statut particulier» ou «privilégiée» ».

Cette hétérogénéité de statuts de la langue française au Maroc, les polémiques qu'elle suscite et les contradictions qu'elle traduit, rendent compte d'une difficulté à attribuer au français un statut clair et bien défini et à déterminer son vrai positionnement dans la réalité sociolinguistique.

Certes, il est indéniable que les fluctuations d'ordre politique et le passé colonial du français ne font que renforcer l'ambiguïté statutaire de cette langue: celle-ci a parfois le statut d'une langue seconde privilégiée, parfois, elle n'est considérée que comme une simple langue étrangère au même titre que l'anglais et l'espagnol. Cependant, la réalité linguistique montre que l'arabe et le français sont deux langues complémentaires, porteuses de culture et de visions du monde et constituent toutes deux un capital fort pour les Marocains. Dans ce sens, A. Boukous (1995:9) affirme que:

« [...] l'arabe a une légitimité de jure alors que [le français] a une légitimité de facto [...]. La compétition qui oppose la langue et la culture françaises à la langue-culture arabes standard se résorbe en un modus vivendi transitoire qui prend forme d'une diglossie et d'une biculturalité instables, où la langue et la culture arabes standard investissent le champ de la tradition et la langue et la culture françaises celui de la modernité».

Le français au Maroc continue à occuper une position relativement forte. Il a su s'adapter en s'enrichissant au contact des langues qui le concurrencent. Autrement dit, « loin de rester une langue « momifiée », il s'est subtilement régénéré au contact des langues nationales et maternelles dans un environnement différent» (Benzakour, 2000:67).

La situation de contact des langues, dans l'aire multilingue marocaine a permis l'éclosion et le développement d'une variété géographique du français appelée «français local marocain » (Amergui, 1994:44). Utilisée pour parler des réalités socioculturelles marocaines, cette variété de français emprunte beaucoup aux langues locales pour combler des lacunes lexicales du français, mais aussi des lacunes culturelles. Les créations lexicales par emprunt aux langues locales qui reflètent les aspects socioculturels spécifiques à la communauté linguistique marocaine sont les plus prisées. C'est le cas par exemple des termes qui dénomment Dieu, ses attributs, ses volontés, etc. comme *Allah* °Dieu", *In chaa Allah* °si Dieu veut", *Bismillah*

"au nom de Dieu", de ceux qui décrivent certains métiers ou professions, par exemple: adel "notaire traditionnel", wali "gouverneur de région", khalifa "chef d'arrondissement urbain", de ceux qui rendent compte de certains évènements politiques nationaux ou internationaux, par exemple: djihad "guerre sainte", moujahidines "guerriers de l'islam", etc.

Contrairement aux autres langues étrangères présentes sur le terrain, l'utilisation du français dépasse le simple cadre de l'école, de la télévision ou de l'administration. Si l'on se réfère au simple phénomène sociolinguistique de mélange de codes, « code-mixing », on s'aperçoit facilement que le français, dans la rue ou dans certains foyers marocains, est bien plus qu'une simple langue étrangère. Les travaux de Jilali Saib (1990), de Fouzia Benzakour (1995) et bien d'autres sont riches en exemples interphrastiques où le locuteur marocain insère des mots français dans sa communication quotidienne en arabe marocain. Ces discours arabes parsemés de termes et d'expressions françaises sont révélateurs de l'influence culturelle du français et marquent en même temps l'union des deux cultures, arabe et française. A titre d'illustration, nous donnons l'exemple des jeunes qui dans leurs conversations, se trouvent parfois dans l'incapacité de tenir un discours couramment en arabe marocain. Ils éprouvent souvent le besoin de le mélanger au français. Ils développent ainsi une sorte de langue « métissée » où le français subit parfois des altérations lexicales et morphologiques qui sont empruntées directement à l'arabe marocain. C'est le cas du problème des interférences (« j'ai coupé la route » pour dire 'j'ai traversé la route'), des emprunt-empreintes (/tomobila/ pour dire une "automobile", /lasuras/ pour dire "l'assurance"), des confusions du genre (« une accident » au lieu de "un accident", « une tribunal » au lieu de "un tribunal"), etc.

1-4- L'espagnol

L'espagnol, autre héritage de la colonisation, s'est implanté relativement tôt au Maroc. Il était d'abord parlé par les Juifs d'origine hispanique qui se sont réfugiés principalement à Tétouan, Fès, Rabat et à Salé entre le XVème siècle et le début du XVIIème siècle. La présence de l'espagnol est renforcée par la colonisation espagnole dont les débuts remontent à la fin du XIXème siècle dans la convention de Madrid de 1880. Le début du XXème siècle marque la présence de l'espagnol avec le Traité d'Algésiras de 1906 et surtout à partir de 1911 après l'occupation militaire de la zone nord

s'étendant le long de la côte méditerranéenne jusqu'à la rive nord du Sébou à la Moulouya, en plus de la zone sud (Sidi Ifni, Tarfaya, Saquiet El Hamra et Oued Eddahab) entamée dès 1885 (f. Boukous, 1995:22-23).

Avec l'indépendance du Maroc en 1956, la récupération d'Ifni en 1958 puis celle des zones sahariennes en 1975, la langue espagnole perd son statut de langue dominante pour ne garder qu'une faible position dans les villes nord frontalières, notamment à Tanger, Tétouan et Nador. De nos jours, son statut est celui de seconde langue étrangère.

1-5- L'anglais

L'anglais a un statut de pure langue étrangère. Le premier contact important des Marocains avec l'anglais date de la Deuxième guerre mondiale avec l'utilisation des bases américaines de l'Afrique du Nord. N'étant pas directement en concurrence avec les langues nationales, l'anglais est fortement souhaité au Maroc et sa popularité croissante en fait un concurrent assez sérieux du français.

Langue étrangère apprise à l'école, l'anglais est en train de se constituer un espace propre: il s'affirme dans les champs de l'éducation et des médias, et paraît de plus en plus présent dans l'enseignement privé et public. Dans le public, il est enseigné comme matière dès la neuvième année de l'enseignement fondamental, et dans le supérieur, il fonctionne comme langue de spécialité dans les départements de langue et littérature anglaises et comme langue complémentaire dans beaucoup d'instituts, écoles et facultés. Dans le privé, l'anglais est enseigné dès le préscolaire dans quelques institutions, dès le primaire dans d'autres et au premier cycle dans la plupart des établissements. L'université privée Al-Akhawayne d'Ifrane dispense même toutes les matières en anglais.

Cette présentation des langues en présence au Maroc montre une situation de plurilinguisme. La situation marocaine offre un modèle particulier baptisé par Louis-Jean Calvet (1987:53) plurilinguisme à langues dominantes minoritaires. Au Maroc, les langues statistiquement dominantes sont l'arabe marocain et l'amazighe, tandis que l'arabe moderne est sociopolitiquement dominant et que le français partage avec lui la domination culturelle. Ce plurilinguisme est appelé ainsi car les langues qui dominent statistiquement sont, en fait, des langues culturellement et politiquement dominées (leur statut n'est pas reconnu officiellement et elles ne sont pas

représentées dans les structures de l'État). Ces langues en présence au Maroc, dominantes ou dominées, sont la base de leurs pratiques langagières et de phénomènes de diglossie.

2- Le bilinguisme marocain

Plusieurs spécialistes ont essayé de définir la notion de bilinguisme. Marcellisi (1981:5), pour qui cette notion fait intervenir la capacité d'usage simultané de deux ou plusieurs langues différentes, parle de bilinguisme dans les situations suivantes:

- «1- quand il s'agit de l'aptitude d'un individu à utiliser couramment deux ou plusieurs langues différentes ;
- 2- quand on parle de la politique d'un pays dans lequel deux ou plusieurs langues sont officielles ;
- 3- ou enfin quand le système d'éducation tend à assurer une maîtrise égale de deux langues différentes ».

Dans notre cas, c'est le premier sens qui nous intéresse. La capacité d'utiliser couramment deux ou plusieurs langues caractérise les locuteurs marocains.

Pour L. Bloomfield (1935:56), le bilinguisme implique obligatoirement la maîtrise parfaite et à niveau relativement égal de deux langues. Il définit le bilinguisme par la capacité de maîtriser deux langues comme un natif: « the native-control of two languages ». Pour A. Tabouret-Keller (1978), l'emploi populaire du terme de bilinguisme renvoie à l'idée d'une maîtrise idéale de deux langues.

La conception de A. Martinet (1982:5) est différente. L'auteur estime qu'il y a bilinguisme dès qu'il y a utilisation concurrente, par un individu, de deux idiomes. Selon lui, il faut exclure la conception très répandue qu'il n'y a bilinguisme que dans le cas d'une maîtrise parfaite et identique de deux langues. Il affirme dans ce sens qu'il y a bilinguisme « quelle que soit l'aisance avec laquelle le sujet manie chacune d'elles ». Ainsi, est appelée bilingue, toute personne utilisant deux langues sans précision du niveau de maîtrise de la langue étrangère.

Selon le point de vue d'André Martinet, il y a deux catégories de sujets bilingues: les amazighophones et les scolarisés. En effet, les amazighophones parlent, en plus de l'amazighe, langue maternelle, l'arabe marocain dans leurs communications quotidiennes, et sont, de ce fait, bilingues (seule une petite tranche de la communauté amazighophone, rappelons-le est unilingue). De leur côté, les scolarisés fréquentant l'école marocaine, utilisent, en plus de l'amazighe pour une partie d'entre eux, l'arabe standard et le français qui sont les deux langues de scolarisation dans tout le pays et sont ainsi qualifiés de bilingues.

En revanche, si nous nous appuyons sur les définitions plus restrictives de L. Bloomfield et d'Andrée Tabouret-Keller, les Marocains utilisant le français dans le milieu scolaire ne seraient pas de vrais bilingues. Seuls les sujets amazighophones (amazighe – arabe dialectal) et une minorité des arabophones (arabe dialectal – amazighe) pourraient l'être. Il reste à vérifier dans ces cas si ces sujets utilisent ces langues avec la même maîtrise que leurs langues maternelles.

Une autre distinction intéressante est celle faite entre le bilinguisme de masse et le bilinguisme individuel. Selon Jean-Baptiste Marcellisi (1981:5), il y a bilinguisme de masse quand il y a une « [...] pratique par toute une population de deux ou plusieurs systèmes linguistiques ». Il précise que le bilinguisme de masse sous-entend que toute ou une grande partie de la population est bilingue. S'inscrit, donc, dans ce sens, au Maroc, le bilinguisme de la population amazighophone.

A cette notion de bilinguisme de masse, s'oppose celle de bilinguisme individuel « où les sujets [utilisant déjà un ou des idiomes] s'expriment dans une langue mais dans des situations très limitées » (Embarki, 1995:130). Au Maroc, c'est le cas de tous les sujets scolarisés qui pratiquent le français dans le cadre de l'école sans pouvoir l'utiliser dans la vie de tous les jours, ou encore des personnes qui travaillent dans les administrations, banques, ministères et qui le pratiquent dans un cadre strictement professionnel sans l'étendre à tous les domaines de la vie quotidienne.

De ce bref descriptif des différents cas de bilinguisme dans le pays, il ressort qu'il faut être prudent lorsque l'on parle de personnes plurilingues au Maroc. Il existe certainement des individus qui maîtrisent plusieurs langues sur les plans de la compétence linguistique et de la compétence communicative, mais il s'agit d'un phénomène d'élite; la majorité des locuteurs scolarisés relèvent d'« un plurilinguisme approximatif » (Boukous, 1995:43) et que l'on serait d'ailleurs, plus en droit de dénommer diglossie ou

polyglossie selon les cas, dans la mesure où les locuteurs emploient les langues selon la situation de communication, avec des fonctions et des valeurs différenciées.

3- La situation diglossique

La diglossie, en tant que phénomène sociolinguistique, a été diffusée dans la littérature linguistique par le chercheur américain Charles Ferguson en 1959. Ce terme emprunté à la langue grecque a été proposé en face du terme bilinguisme d'origine latine pour décrire les sociétés plurilingues et analyser les enjeux qui se cachent derrière la multiplicité des langues.

Le travail de Ferguson (1959) a eu un écho retentissant et ne cesse jusqu'à nos jours d'être l'objet d'interprétations variées de la part de linguistes et de sociolinguistes.

Dans une tentative de rendre compte de l'article de Ferguson, Louis-Jean Calvet (1987:44) affirme que la diglossie se définit comme

« le rapport stable entre deux variétés linguistiques, l'une dite "haute" (high) et l'autre "basse" (low), génétiquement apparentées (arabe classique et arabe dialectal, grec démotique et grec "épuré", etc.) et qui se situent dans une distribution fonctionnelle des usages dont le tableau ci-dessous rend compte»:

Tableau 1: distribution fonctionnelle des usages des variétés linguistiques

Situations	Variété haute	Variété basse
Sermons, culte	+	
Ordres aux ouvriers, serviteurs		+
Discours politiques, assemblées	+	
Cours universitaires	+	
Conversations privées		+
Informations sur les médias	+	
Feuilletons		+
Textes des dessins humoristiques		+
Poésie	+	
littérature populaire		+

89

La situation diglossique de concurrence entre deux idiomes répond à trois critères fondamentaux:

- l'existence chez une même population de deux langues ayant une parenté historique, c'est-à-dire que l'une est le résultat de l'évolution de l'autre;
- les deux langues se partagent les usages de manière complémentaire. La variété haute est valorisée, normée, parlée par une minorité et est employée pour les fonctions élevées (religion, discours officiels, éducation, littérature). La variété basse, quant à elle, est péjorée, et remplit des fonctions moins prestigieuses (relations privées, littérature populaire comme les contes, chansons, etc.).
- il n'existe pas de continuum entre les deux variétés de langue.

Cette dualité et cette tension entre les deux pôles de la même langue qui font à la fois la richesse et les limites de la définition de Ferguson sont à l'origine des propositions qu'un autre linguiste américain, Joshua Fishman, a avancées en 1972. En effet, opposant le bilinguisme (la capacité d'un individu à utiliser deux langues), qui relèverait de la psycholinguistique à la diglossie (utilisation de plusieurs langues dans une société) qui relèverait de la sociolinguistique, Fishman détermine deux conditions à la diglossie:

- la présence de deux ou plusieurs codes, avec une opposition entre une variété haute (dominante) et une variété basse (dominée);
- une différence fonctionnelle entre deux langues; la relation génétique entre les deux formes linguistiques n'est pas une obligation.

S'inspirant du travail de Ferguson et ne partageant pas le point de vue de Fishman, André Martinet (1982:2) parle de diglossie quand deux éléments sont réunis:

« 1° la concurrence de deux variétés d'une même langue, et

2° un statut différent de ces deux variétés dont l'une caractériserait les usages quotidiens et l'autre s'imposerait comme norme officielle dans les écoles, les cours de justice, dans la presse et à l'armée ».

Nous pouvons dire que la notion de diglossie est certes utile mais elle est complexe dans la mesure où elle rend compte de situations très diverses, d'où l'existence de conceptions différentes. En effet, se prêtant à diverses interprétations, selon le point de vue que l'auteur souhaite privilégier, cette notion s'applique à toute situation sociolinguistique relativement stable dans laquelle deux variétés linguistiques coexistent au sein de la même communauté linguistique, l'une des deux variétés étant reconnue comme haute et l'autre basse.

La dynamique du marché linguistique marocain¹² met en évidence la mise en place d'un réseau de diglossies. Au Maroc, on peut dire qu'il existe trois types majeurs de diglossies¹³: la diglossie arabe standard arabe dialectal, la diglossie arabe dialectal amazighe et la diglossie arabe classique français.

¹² Le concept de « marché linguistique » prend forme dans les écrits de Bourdieu. Selon cet auteur, les rapports sociaux sont avant tout envisagés comme « des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs » (Bourdieu, 1982:13-14). Son point de vue principal consiste en ce que les échanges linguistiques entre les locuteurs s'appréhendent en termes de « capital linguistique », de « revenu », d'« investissement » ainsi qu'en terme de « prix »: «l'échange linguistique est aussi un échange économique qui s'établit dans un certain rapport de force symbolique entre une production, pourvu d'un certain capital linguistique, et un consommateur, ou un marché, et qui est propre à procurer un certain profit matériel ou symbolique. [...]. Les discours ne sont pas des signes à être compris ou déchiffrés, ce sont aussi des signes de richesse destinés à être évalués, appréciés, et des signes d'autorité destinés à être crus et obéis » (ibid:60). Ceci dit, les discours ne reçoivent leur valeur et leur sens que dans la relation à un marché. En effet, ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas la langue, mais des discours stylistiquement caractérisés à la fois du côté de la production et de la réception et dont la valeur dépend du rapport de force qui s'établit entre les compétences linguistiques et communicatives des locuteurs. La métaphore du « marché économique » opérée par Bourdieu et reprise par Boukous, dans son approche de la configuration sociolinguistique du Maroc, permet, via un schéma classique en économie (celui d'un marché avec des acteurs ayant des intérêts bien déterminés et utilisant des stratégies spécifiques pour s'imposer dans un milieu concurrentiel), de situer et d'appréhender la réalité linguistique complexe au Maroc et d'analyser les pratiques langagières des locuteurs marocains selon les lois des marchés linguistiques. De notre côté, nous estimons que cette métaphore qui permet « une réification du réel langagier » (Messaoudi) rend plus intelligible la réalité linguistique dans notre pays.

¹³ Boukous parle de diglossies enchâssées c'est-à-dire « des diglossies imbriquées les unes dans les autres, que l'on rencontre fréquemment dans les pays récemment décolonisés » (Calvet, 1987:47). L'idée qui sous-tend cette étiquette c'est que le modèle binaire de Ferguson, avec une variété haute (acrolecte) et une variété basse (basilecte), occulte toutes les variétés ayant un statut intermédiaire (mésolectes) et résultant du contact entre les langues (alternance, mélange de langues, emprunt...). Le modèle de Ferguson n'est pas approprié à la situation sociolinguistique urbaine marocaine.

3-1- La diglossie arabe standard arabe dialectal

La diglossie arabe standard arabe dialectal s'applique assez bien à la description de la situation linguistique dans les pays arabophones en général et au Maroc en particulier. Ces deux variétés, génétiquement apparentées, ont des fonctions sociolinguistiques complémentaires. En effet, l'arabe standard représente la variété haute, prestigieuse et elle est employée dans les situations de communication formelles. Quant à l'arabe dialectal, il représente la variété basse, commune, laquelle est utilisée dans les contextes où la communication se déroule entre les interlocuteurs de manière informelle.

Cependant, contrairement à la thèse de Ferguson selon laquelle la situation diglossique est relativement stable, la diglossie arabe standard arabe dialectal a tendance « à se transformer en un continuum linguistique par l'émergence d'une variété intermédiaire appelée « arabe marocain médian » ou « arabe moderne » qui est employée essentiellement dans les usages formelles de la communication orale par les interlocuteurs arabisés ; c'est en particulier le code d'interaction des élites urbaines et accessoirement rurales » (Boukous, 1995:55). Cette variété s'intercalant entre les deux pôles extrêmes du contact, il en résulte que le passage de la variété haute à la variété basse ou l'inverse ne se fait plus de façon abrupte, mais de façon continue. En effet, dans la réalité des échanges linguistiques, il n'y a pas de séparation étanche entre arabe littéral et arabe dialectal, mais plutôt un continuum où dominent les formes mixtes, les locuteurs combinant, de manière variable selon les contextes, des éléments propres à leur parler et d'autres qui sont empruntés à la langue écrite.

3-2- La diglossie arabe dialectal amazighe

La diglossie arabe dialectal amazighe est un type de diglossie différent du premier dans la mesure où les deux variétés sont en relation diglossique sur le plan de leurs fonctions sans l'être sur le plan de leurs structures. En effet, les deux langues n'ont pas d'apparentement génétique et leurs structures linguistiques sont bien distinctes, même si, en raison de leur contact continu, l'emprunt lexical et le calque syntaxique constituent des phénomènes largement attestés dans les deux sens.

Dans cette diglossie qui est pratiquée essentiellement par les amazighophones installés en milieu urbain, on peut considérer que l'arabe

dialectal constitue la variété haute et l'amazighe la variété hasse car, sur le plan des fonctions sociolinguistiques, l'arabe dialectal représente la variété véhiculaire à l'échelle nationale; l'amazighe est la variété vernaculaire en milieu urbain amazighophone, où son domaine privilégié est la famille. Ainsi, nous pouvons dire que dans les communautés urbaines, l'amazighe constitue la variété dominée dans le binôme arabe dialectal amazighe.

3-3- La diglossie arabe standard français

Cette diglossie est, selon Boukous (1995:57), encore plus particulière que les précédentes car non seulement les deux langues ne sont pas génétiquement apparentées, mais de plus, il n'est pas facile d'y distinguer la variété haute de la variété basse. Ce que l'on observe généralement, c'est l'usage différencié de l'arabe classique et du français selon les situations de communication. L'arabe classique fonctionne dans les domaines des institutions éducatives, culturelles, religieuses et administratives exigeant l'emploi de la langue officielle; en revanche, le français s'emploie dans les champs de la modernité, c'est-à-dire l'enseignement scientifique et technique, les secteurs de l'économie moderne et la recherche. Le français est utilisé également au sein de la famille et à l'extérieur entre les interlocuteurs appartenant au milieu des élites urbaines occidentalisées.

La diglossie arabe standard français se rapporte exclusivement aux élites urbaines formées dans le cadre de l'enseignement bilingue. Tout en s'interrogeant sur la complexité de cette diglossie, Boukous (1995:58) affirme:

« Peut-on reconnaître dans cette diglossie une variété haute dominante et une autre basse dominée? L'arabe standard bénéficie d'un certain nombre d'atouts symboliques qui l'habilitent à être la langue officielle et par conséquent à être considérée comme la variété haute. Cependant, cette langue subit une forte concurrence de la part du français qui est généralement perçu comme la langue de la modernité et de ce fait ne peut pas être considérée comme variété basse. Nous sommes donc là devant un paradoxe ».

¹⁴ Messaoudi (1996) ne partageant pas le point de vue de Boukous (1995) affirme que ce n'est pas la réalité linguistique marocaine qui est paradoxale, mais c'est plutôt le cadre théorique particulier de Boukous inspiré fortement de la pensée de Bourdieu qui est un peu complexe et difficile. En effet, la métaphore du « marché linguistique » qui réfère implicitement à la corrélation existant entre les compétences linguistiques et communicatives et les statuts socio-économiques des productions langagières est juste. Néanmoins, les outils d'analyse mis en œuvre par Boukous pour « évaluer le rapport entre tel ou tel capital linguistique et le revenu qu'il est susceptible de rapporter aux

En fait, face à la complexité de cette situation diglossique, il devient nécessaire de considérer l'interaction des deux variétés de façon dynamique dans le cadre de la structure sociale. La formation sociale marocaine est dite composite (v. Boukous, ibid.:58) dans la mesure où elle renferme certains aspects sociaux, économiques et culturels par lesquels elle est traditionnelle et d'autres par lesquels elle tend vers la modernité. En postulant sur le plan symbolique que l'arabe standard et le français véhiculent respectivement la tradition et la modernité, on ne peut pas dire pour autant que le premier représente la variété basse et le deuxième la variété haute. La distribution des usages sociolinguistiques des deux langues se fait selon des sous-champs symboliques, dans lesquels, c'est soit l'arabe standard qui est la variété socialement prestigieuse (par exemple ceux de la religion, de la politique et de l'administration), soit le français qui est la variété haute (sciences, techniques, secteurs modernes de l'économie).

Cette situation sociale marocaine est-elle figée dans sa composition ou est-elle en voie de transition linguistique? Pour répondre à cette question, Boukous souligne que si le statu quo de la situation linguistique marocaine se maintient dans le futur, elle connaîtra le même type de diglossie indécise que celui auquel on assiste de nos jours; cependant, si la situation symbolique évolue vers une situation de changement en matière de politique linguistique, les termes de la diglossie seront modifiés qualitativement. Cette modification pourrait alors prendre, selon lui, deux directions opposées selon les décisions symboliques centrales:

« si la nature des options retenues s'enracinait dans la tradition, l'arabe standard serait conforté, si au contraire la société civile optait pour l'ouverture sur le monde occidental, la position de la langue étrangère, le français ou l'anglais serait affermie. L'une des confusions de la situation symbolique actuelle découle assurément de l'attitude velléitaire et mitigée en matière de gestion de la situation linguistique» (Boukous, ibid.).

La diglossie est ainsi un phénomène sociolinguistique inhérent aux formations sociales hétérogènes; elle s'explique par la compétition des langues et consécutivement par la dominance que subissent les produits

locuteurs [...] selon telle ou telle situation» (1996:110) sont de type métaphorique du fait qu'ils ne sont pas précis. D'où l'émission de jugements individuels et subjectifs notamment la qualification des variétés linguistiques de « fortes » ou de « faibles », adjectifs aisément critiquables selon Messaoudi « pour les jugements de valeur qu'ils impliquent ou pour l'aspect statique qu'ils introduisent dans une réalité mouvante et changeante » (ibid:111).

linguistiques locaux faibles. Dans leur pratique langagière, les locuteurs se comportent à l'égard des langues en présence selon les lois du marché linguistique en fonction de la valeur de ces langues. C'est pourquoi les sujets sont en quelque sorte condamnés à la diglossie, c'est-à-dire à communiquer dans une situation où la concurrence des langues conduit au classement de celles-ci, donc à leur hiérarchisation en langues « fortes » et en langues « faibles » (Calvet 1987).

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons dire que l'aménagement des ressources linguistiques dans l'espace urbain au Maroc renvoie à une expérience particulière, riche et complexe. Il s'agit d'un brassage de langues locales et étrangères qui font de la société marocaine une société multilingue. Ce plurilinguisme s'avère utile, tant économiquement que culturellement. Il pourrait notamment aider le Maroc à faire face à certains remous venant du reste du monde comme il pourrait aider ses citoyens, notamment les trilingues et les quadrilingues, à s'adapter aisément à toute forme de changement linguistique.

La situation plurilingue fortement diglossique que connaît le pays, si elle est exploitée avec discernement et détermination, est susceptible de fournir des ressources d'intelligence, d'imagination et de créativité en faveur du développement du pays. La question de l'identité culturelle serait ainsi appréhendée en tant qu'acceptation des différents modes de pensée dans un ensemble culturel cohérent et organisé où la notion de retour à l'authenticité ne signifie nullement l'exclusion des autres composantes linguistiques et culturelles que l'histoire contemporaine a intégrées à la personnalité marocaine.

Bibliographie

- Akouaou, A., 1984, « Pourquoi le français et quel français au Maroc ? » Le français dans le monde, n°189, 27-28.
- Amargui, L., 1994, « Le français du Maroc et l'emprunt à l'arabe », in Queffelec A., Benzakour F. & Cherrad Y. (Eds), Le Français au Maghreb, Actes du colloque international d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 43-51.
- Bennis, S., 2001, « Normes fictives et identités au Maroc. Rapport de sujets ruraux au lecte de la ville » in Thierry Bulot, Cécile Bauvois et Philippe Blanchet (Eds), Sociolinguistique Urbaine. Variations linguistiques: images urbaines, Carnets de Sociolinguistiques 6, Presses Universitaires de Rennes, 74-86.
- Benveniste, E., 1996, Problèmes de linguistique générale 1, Vol. 1, Paris, Gallimard.
- Benzakour, F., 2000, Le français au Maroc, lexique et contacts de langues, Bruxelles, Duculot.
- Benzakour, F., 1994, « Le français au Maroc, processus néologique et problèmes d'intégration », in Queffelec A., Benzakour F. & Cherrad Y, (Eds), Le Français au Maghreb, Actes du colloque international d'Aixen-Provence, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 61-75.
- Boukous, A., 2000, Les marocains et la langue français, in Dumont P.
 & Santodomingo C. (Eds), La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrolinguistique, Deuxièmes journées scientifiques du réseau de l'AUF. AUPELF-UREF, Rabat 25-28 septembre 1998.
- Boukous, A., 1995, Société, Langues et Cultures au Maroc. Enjeux symboliques, Casablanca, Imprimerie Annajah Al-Jadida.
- Boukous, A., 1977, Langage et culture populaires au Maroc, Casablanca, Imprimerie Dar Al Kitab.
- Calvet, L-J., 1996, Les politiques linguistiques, Paris, P.U.F.

- Calvet, L-J., 1994, Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine, Paris, éd. Payot et Rivages.
- Calvet, L.-J., 1987, La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot.
- Caubet, D., 2000, « Politiques linguistiques individuelles au Maroc: arabe marocain, arabe standard, français, anglais, coexistence pacifique? » in Dumont, P. & Santodomingo (Eds), La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrolinguistique, Deuxièmes journées scientifiques du réseau de l'AUF, Rabat, 25-28 septembre 1998, AUPELF-UREF.
- Chad, M., 1988, Les verbes transitifs, Thèse d'État, Paris VII.
- Chaker, S., 1990, «Langue berbère: une planification linguistique extrainstitutionnelle », La Linguistique au Maghreb, Rabat, Okad, 237-26.
- El Gherbi, E.-M., 1993, Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc, Meknès, Imprimerie La voix de Meknès.
- Embarki, M., 1995, Le discours spontané en arabe marocain: mise en évidence de stratégies discursives individuelles dans l'interaction, Thèse de Doctorat d'Université, Université de Franche-Comté, Besançon.
- Ennaji, M., 1991, « Aspects of multilinguism in the Maghreb », International Journal of Sociology of Language, n° 87, 7-26.
- Esmili, H., 1994, « Statut, usage et rôle du français au Maroc », in Haddad, K. & Abou, S. (Eds), Une francophonie différentielle, Paris, L'Harmattan, 391-400.
- Ferguson, C.-A., 1959, « Diglossia », Word 15, 325-340.
- Fishman, J.-A., 1967, « Bilinguism with and without diglossia, diglossia with and without bilinguism » La Linguistique, n° 18, 2; 45-64.
- Garmadi, S., 1968, «La situation linguistique actuelle en Tunisie, Problèmes et perspectives », Revue tunisienne de Sciences Sociales, nº 13, 13-32.
- Grandguillaume, G., 1983, Arabisation et politique linguistique au Maghreb, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Gravel, L.-A., 1979, A Sociolinguistic Investigation of Multilinguism in Morocco, Thèse de Doctorat, Colombia University Teachers College.

- Hamers, J. & Blanc, M., 1983, Bilinguité et bilinguisme, Bruxelles, Mardaga.
- Jablonca, F., 2012, « Stéphanie Pouessel (2010): Les identités amazighes au Maroc », Phin 60/2012:117-122. Web fuberlin.de/phin/phin60/P60t6.htm
- Jablonca, F., 2009, « Styles sociaux communicatifs et alternance codique dans le rai. Passages transculturels », PhiN 50, 1-22.
- Jablonka, F., 2007, « La francophonie échelonnée. Le continuum discontinu en linguistique variationniste urbaine au Maroc », PhiN 41, 1-20; http://web.fu-berlin.de/phin/phin41/p41t1.htm
- Khatibi, A., 1983, Maghreb pluriel, Paris/Rabat, Denoël/SMER.
- Khomsi, A., 1975, Etude phonétique et phonologique de l'arabe marocain de Casablanca, Thèse de doctorat du troisième cycle, Tours.
- Koucha, A., 2000, Aménagement et politique linguistiques dans les pays arabophones, in Dumont P. & Santodomingo (Eds), La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrolinguistique, Deuxièmes journées scientifiques du réseau de l'AUF. Rabat, 25-28 septembre 1998, AUPELF-UREF, coll. « Actualité Scientifique », 235-242.
- Kouloughli, D.-E., 2008, « Sur quelques approches de la réalité sociolinguistique arabe », Égypte/Monde arabe, Première série, Les langues en Égypte, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL: http://ema.revues.org/index1944.html. Consulté le 08 août 2012.
- Laroussi, F., 2004, Aménagent linguistique au Maghreb (dir.), Revue d'aménagement linguistique, n° 107, Les publications du Québec.
- Manzano, F., 1995, «La francophonie dans le paysage linguistique du Maghreb: contacts, ruptures et problématique de l'identité» in Queffelec A., Benzakour F. & Cherrad Y (Eds), Le Français au Maghreb, Actes du colloque international d'Aix-en-Provence, Septembre 1994, Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, 173-183.
- Marcellesi, J.-B., 1981, « Bilinguisme et diglossie », Langages, n° 61, 17-23.
- Martinet, A, 1982, « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits », La Linguistique, n° 18-2; 5-16.

- Meiseles, G., 1980, «Educated Spoken Arabic and the Arabic Language Continuum», Archivum Linguisticum, n°11, 118-148.
- Messaoudi, L., 2002, « La variation langagière au Maroc. Eléments pour un aménagement linguistique rationnel », in Ibn El Farouk, Questions de sociolinguistique marocaine, Actes du colloque L'Avenir des Langues au Maroc, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Mohammedia, Série Colloques N°14, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 29-45.
- Messaoudi, L, 2001, « Urbanisation linguistique et dynamique langagière de la ville de Rabat » in Thierry Bulot, Cécile Bauvois et Philippe Blanchet (Eds), Sociolinguistique Urbaine. Variations linguistiques: images urbaines, Carnets de Sociolinguistiques 6, Presses Universitaires de Rennes, 85-98.
- Messaoudi, L., 1996, « Compte rendu de Boukous (1995) », Langage et société, n° 78, 107-112.
- Pouessel, S., 2010, Les identités amazighes au Maroc, Paris, Éd. Non Lieu.
- Saib, J., 1990, « Mélange de codes au Maroc: revue rétrospective et prospective », La linguistique au Maghreb, Rabat, Editions Okad, 45-71.
- Youssi, A., 1986, L'arabe marocain médian, Thèse d'Etat, Paris III.